

COMMUNIQUE DE PRESSE N°119

La grêle, un an après

Le 15 juin 2019, un violent orage de grêle s'abattait sur Romans, occasionnant d'importants dégâts sur les bâtiments et espaces publics estimés aujourd'hui à 3,6 M€. Un an après, la Ville fait le bilan...

A ce jour, le montant global du sinistre –ou de l'état de pertes, selon le terme consacré des assurances- est estimé à 3 604 318 € pour la collectivité. La Ville était bien assurée, ce qui lui permet, notamment, de bénéficier d'un bonus de + 25 % sur la vétusté ainsi que d'un expert « assuré ». Elle a ainsi d'ores et déjà perçu 1 M€ des assurances et réalisé pour 1 244 560 € de travaux ; des travaux relevant essentiellement de mesures conservatoires et/ou de sécurité et qui avaient obtenu le feu vert des experts. Sachant que la priorité des priorités était de mettre les bâtiments hors d'air et hors d'eau.

67 sites touchés

Mais si l'on a beaucoup parlé de la collégiale Saint-Barnard et du musée de la Chaussure, ce sont au total 67 sites (cf. encadré) qui ont été touchés (bâtiments scolaires, culturels, culturelles, sportifs, administratifs auxquels s'ajoutent feux tricolores, horodateurs, panneaux de signalisation et caméras), sans oublier les espaces verts. Après la grêle, tous les bâtiments communaux –ils sont au nombre de 80- ont été l'objet d'une visite par les techniciens, afin de recenser l'ensemble des dégâts et une cellule grêle a rapidement été constituée afin des gérer tout ce qui a trait au sinistre (relation avec les experts, les entreprises, devis, factures...). Une cellule qui a aussi bénéficié du soutien du service juridique de Valence Romans Agglo. Des visites sur le terrain ont également été réalisées avec les experts, puis avec les entreprises, ce qui a été d'autant plus compliqué qu'elles étaient sollicitées de toutes parts.

550 devis établis

Sur les 550 devis établis, 400 ont été retenus après avoir été décortiqués, un à un, par les experts. Chacun d'entre eux, en effet, a fait -et fait l'objet encore pour certains- de discussions serrées afin de déterminer ce qui relevait de la grêle, de la vétusté ou encore du défaut d'entretien. De fait, le montant exact du préjudice et de l'indemnisation auquel la Ville pourra prétendre ne sera connu qu'à la fin de ce mois de juin 2020. Et ce n'est qu'à partir de cet état consolidé qu'un outil de programmation ainsi qu'un planning des travaux –qui tiendront compte, en termes de priorités, de l'utilisation qui est faite des bâtiments- pourront être établis.

Quel financement ?

Concernant le financement des travaux dans leur ensemble, outre l'indemnisation des assurances, la Ville sait déjà pouvoir compter sur une subvention de 275 000 € du Département et attend également des aides de Valence Romans Agglo et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (pour les monuments historiques).

Quid des espaces verts ?

Si l'on a beaucoup parlé des dégâts occasionnés par la grêle sur le patrimoine bâti et notamment sur le patrimoine historique, les arbres et en particulier les résineux n'ont pas été épargnés. La grêle a en effet provoqué des blessures dans lesquels un champignon parasite –le sphaeropsis des pins- s'est engouffré. Un champignon dont le développement a largement été favorisé par la canicule qui a suivi.

119 pins touchés, des replantations prévues

Un diagnostic établi par un expert agricole a permis de recenser 119 pins touchés sur les 350 que l'on peut voir sur le domaine public. Fragilisés, ces arbres constituent une menace en termes de sécurité et nécessite d'être abattus -certains l'ont déjà été par la Ville. Mais les devis d'abattage, de carottage et de plantation (154 000 €) sont, là encore, pour l'essentiel, en attente de validation des experts. Par ailleurs, concernant les replantations, une réflexion est en cours quant au choix des essences (adaptées au changement climatique, résistantes à la pollution et aux maladies...) et du lieu.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les arbres du parc du Champ-de-Mars ont été relativement épargnés ; certains arbres ont été remplacés mais parce qu'ils n'avaient pas pris (L'entreprise paysagère qui a réalisé les plantations s'est en effet engagée pour un suivi sur deux ans).

Aux Ussiaux, le bois coupé revalorisé

En revanche, propriété de la Ville, le bois des Ussiaux a lui aussi été largement endommagé par l'épisode de grêle. Un rapport établi par le Département de la Santé des forêts préconisait une coupe de bois à blanc sur environ deux hectares, soit la totalité du peuplement de l'aire d'accueil. En effet, les arbres -des pins ici aussi- avaient été touchés à la plus de 85 % et le maintien des 15% restants n'était pas envisageable car ils constituaient une prise au vent et donc un risque de déracinement, ce qui pouvait s'avérer extrêmement dangereux. Les 562 arbres abattus par l'ONF ont été valorisés en bois d'énergie, ce qui représente une recette de 23 000 €.

Un bilan alourdi par la neige

La neige de novembre 2019 est venue encore alourdir le bilan, cassant et déracinant de nombreux chênes et châtaigniers –leur nombre est encore en cours d'évaluation -si bien que le bois des Ussiaux, qui devait rouvrir au mois de mars 2020, a vu sa fermeture prolongée d'environ un an. Une étude et un plan de replantation sont en cours. Nous y reviendrons ultérieurement. Côté ville, ce

sont plus de mille arbres qui ont déjà été taillés. Un plan de replantation est à l'étude : il s'agirait de 176 arbres sur un délai de cinq ans, grâce à une subvention de 76 000 euros.

67 sites touchés

- 18 écoles sur 22
- 5 bâtiments culturels sur 5 (Musée de la Chaussure, kiosque à musique, théâtre de la Presle, théâtre des Cordeliers/salon Audra, salle Jean-Vilar)
- 4 bâtiments culturels et historique sur 7 (collégiale Saint-Barnard et cure, église Saint-Nicolas, église Sainte-Croix, calvaire des Récollets)
- 11 bâtiments sportifs sur 20 (gymnase Aragon, gymnase Pouchelon, gymnase Roger-François, Maison du judo, bâtiment sportif de la MJC Robert-Martin, complexe Triboulet, stade Marcel-Guillermoz, stade Silvano-Sauveur, stade la Paillère, stade Donnadiou, Tennis des Chasses) ;
- 12 bâtiments associatifs sur 16 (locaux 47 rue Saint-Nicolas, Maison de quartier Coluche, Maison de quartier des Ors, Maison de quartier Saint-Nicolas, Maison de quartier Est, Maison des syndicats, ex-école Jean-Jaurès, locaux de l'Amicale laïque à Pouchelon, Maison des Chapeliers, MJC Robert-Martin, Maison des associations au parc Mitterrand, 3 petites villas face à la Maison du judo)
- 13 bâtiments administratifs sur 17 (Hôtel de ville, trésorerie, Archives, dépôt Saint-Hyppolite, Fanal, cuisine centrale Pouchelon, centre de tri postal, cimetière, ex-gendarmerie, centre technique communal Duchesne, ex-mairie annexe Est, ex-mairie annexe Ouest, ex-mairie annexe Nord.)
- 4 espaces publics (panneaux de signalisation, caméras, feux tricolores et horodateurs)